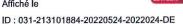
Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le





## Nº 2022/024

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

## SEANCE DU 24 MAI 2022

NOM	BRE DE ME	MBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

Date de la Convocation
17/05/22

Date d'Affichage
31/05/22

Objet de la Délibération
Attribution d'une subvention
exceptionnelle au Comité des fêtes.

L' an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

<u>Présents</u>: Mmcs et M. TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DOLAGBENU, CHONG-KEE, SANDOVAL.

Absents: M. et Mme LOUBEAU, VITRICE
Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET
Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE
Mme DEGEILH procuration Mme SANDOVAL
M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU
M. COMBLET procuration à Mr TOUNTEVICH
Mme MONFRAIX procuration à M. CHONG-KEE

Secrétaire : M. DAGUES-BIE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 000 € au Comité des Fêtes dans le cadre de l'organisation de la fête locale 2022.

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 du budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie Les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme, Le Maire,

Christophe Tountevich